



BELVEDERE

Beaune, le 5 février 2010

ASSEMBLEE GENERALE DU 8 FEVRIER 2010 : INFORMATION DES ACTIONNAIRES

L'Autorité des Marchés Financiers dans son communiqué de ce jour, informe le public qu'elle estime indispensable que les Actionnaires de Belvédère connaissent :

- la répartition du capital et des droits de vote ;
- les modifications des caractéristiques des BSA ;
- l'identité des principaux porteurs avec l'objectif de la privation de leurs droits de vote à l'Assemblée Générale du 8 février 2010.

Le communiqué de Belvédère du 29 janvier 2010 indiquait :

- la situation de l'actionariat.
Le site de Belvédère mentionne la répartition des droits de vote.
- les modifications des caractéristiques des BSA (avant / après les Assemblées Générales).
- aux porteurs de bons de se faire connaître auprès de la Société (afin que le bureau puisse le cas échéant les priver de vote).

Belvédère précise que la loi exige que la Société ne rende pas publiques les informations recueillies sous peine de sanctions en cas de diffusion de celles-ci et n'entend pas se mettre en infraction.

Contact Belvédère, Jacques Rouvroy au +33 (0)3 80 22 93 83

Contact Actionnaires, Olivier Balva par mail à : olivier@balva.net

Contact ALMEA : Murielle Plavis : 01 47 23 05 42